

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
CANTON DU LUDE
COMMUNE DE PONTVALLAIN

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation :

17.09.2023

Date d'affichage :

29.09.2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 11
Absents : 5
Absents excusés : 2
Votants : 12
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : Mrs Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, M^{me} Maryvonne RENAUDIN, M. Gilles LESÈVE, M^{mes} Martine DODIER, Carole LEGROS, Mrs Loïc THÉRIAU, Jérôme ESNAULT, David DECIRON, M^{me} Aurélie PIRON, M. Guillaume GASNIER.

Absents excusés : Mme Blandine LALLIER, M. Dominique FILLEUL, qui a donné procuration à M. Xavier GAYAT.

Absents : M. Dominique CHARPENTIER, M^{mes} Nadège CHARRIER, Sylvie LENÈGRE, Eliane KNOPS, Dorothée GAUTHIER.

M. Gilles LESÈVE a été élu secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion, M^{mes} Ghislaine COUTANT, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe et Jessica TOUCHARD, Adjoint Administratif.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 JUIN 2023 :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2023.

2 – BUDGET :

2.1 Développement économique : Acquisition d'un totem de communication

La Commune a décidé d'implanter un « Totem de communication », dont l'emplacement technique sis Lieu-dit Les Bas Jardins, sur le haut du parking de la salle des fêtes.

Le maire présente le projet, une participation est fixée à 2 500 €, pour les artisans de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le projet d'implantation du Totem de communication.

2.2 Restaurant scolaire : remplacement du chauffe-eau

Le chauffe-eau du restaurant scolaire est hors service et ne peut être réparé, il convient de prévoir un nouveau pour approvisionner la cantine en eau chaude.

A la vue des devis reçus, il a été choisi celui : ?

Le montant du devis s'élève à ? , soit TTC.

Les dépenses liées à cet investissement seront payées au chapitre 21.

2.3 Décision modificative n°1 sur budget commune 2023

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder par décisions modificatives, à des régularisations sur des dépenses à la section de :

INVESTISSEMENT :

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

- Compte 2313 - construction : + 50 000 €
- Compte 2031- Frais d'études : - 49 500 €
- Compte 2033- Frais d'insertion : - 500

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces décisions modificatives relatives aux dernières dépenses d'investissement.

2.4 Nomenclature M57 :

2.4.1 Mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024, passage obligatoire

2.4.2 Mise en place virements de crédits de chapitre à chapitre

3 – RESSOURCES HUMAINES

3.1 Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal propose la création d'un nouveau poste d'Adjoint Technique pour Mme Lola SAULNIER, travaillant sur le site de l'école primaire et du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire propose donc de créer ce poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2023.

Mme Lola SAULNIER, a été employée en contrat PEC, pendant 2 ans (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), puis contractuelle jusqu'à fin juillet 202.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet,
- De faire la déclaration sur le site du centre de gestion,
- De l'attribuer à Mme Lola SAULNIER.